



DATE DE PUBLICATION : 7 mars 2023

**Délégation de signature**

**Donnée par le directeur régional**

**Au responsable du service des entreprises**

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc CHAUSSIVERT, directeur régional de Corse, et de M. Cyrille BAJAN, adjoint au directeur régional de Corse, délégation est donnée à M. Pierre-Olivier LECHERE, responsable du service des entreprises à la succursale d'Ajaccio, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du service des entreprises.

M. Pierre-Olivier LECHERE reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises de la zone de compétence de la succursale selon les règles de délégation établies localement.

Fait à AJACCIO, le 1<sup>er</sup> mars 2023

Jean-Luc CHAUSSIVERT